

Prise d'effet et durée du contrat

Date d'effet : _____ / _____ / _____ (Il convient de souscrire un contrat par arrêté de nomination)

Êtes-vous Régisseur : Titulaire Oui Non
 Suppléant Oui Non
 Intérimaire Oui Non Si oui, date de fin de l'intérim :

Identité du souscripteur

Mme M. Nom : Nationalité :
 Prénom : Date de naissance : _____ / _____ / _____
 Adresse : Professionnel : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
 Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
 e-mail :

Caractéristiques de la régie

Dénomination exacte* : Avances Recettes
 Adresse :
 De quel établissement ou administration dépendez-vous ? :
 Quelle est la date de votre prise de fonction dans ce poste de régisseur ? : _____ / _____ / _____

Montant de votre Cautionnement :

*: Exemple : halte-garderie, piscine, soins externes...

Capitaux assurés et tarifs

4 formules de garanties forfaitaires. Pour des capitaux supérieurs, contactez-nous au 0 972 672 770

		OPTION A (minima)	OPTION B	OPTION C	OPTION D	
GARANTIES	Risques généraux (vol, transports des fonds, détournement)	2 290 €	4 120 €	7 625 €	11 435 €	
	Risques spéciaux	Faux paiements	305 €	460 €	610 €	765 €
		Erreurs de caisse	305 €	460 €	610 €	765 €
		Faux billets	500 €	500 €	500 €	500 €

Cotisation totale TTC - tarifs applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Régisseur titulaire Union Européenne ⁽¹⁾	37 €	42 €	52 €	65 €
Régisseur titulaire DROM-COM ⁽²⁾	39 €	45 €	56 €	70 €
Régisseur titulaire TOM et pays étrangers ⁽³⁾	49 €	57 €	72 €	91 €
Régisseur suppléant Union Européenne ⁽¹⁾	29 €	29 €	32 €	39 €
Régisseur suppléant DROM-COM ⁽²⁾	29 €	29 €	34 €	41 €
Régisseur suppléant TOM et pays étrangers ⁽³⁾	31 €	35 €	42 €	52 €
Régisseur intérimaire* Union Européenne ⁽¹⁾	24 €	27 €	32 €	38 €
Régisseur intérimaire* DROM-COM ⁽²⁾	25 €	28 €	34 €	41 €
Régisseur intérimaire* TOM et pays étrangers ⁽³⁾	30 €	34 €	42 €	51 €

⁽¹⁾Tarifs réservés aux régisseurs exerçant dans un pays de l'Union Européenne.

⁽²⁾Tarifs réservés aux régisseurs exerçant dans un DROM-COM.

⁽³⁾Tarifs réservés aux régisseurs exerçant dans un TOM ou dans un pays n'appartenant pas à l'Union Européenne.

*intérimaire : les tarifs indiqués sont valables si la durée totale d'assurance ne dépasse pas 180 jours. Au-delà, la cotisation exigible est celle d'un régisseur titulaire.

Règlement

Je choisis l'option et adresse mon règlement de € (toutes taxes comprises).

Il est fait application lors d'un sinistre d'une franchise égale à 10% de la perte constatée avec un minimum de 7 € et un maximum de 228 €.

Aucune franchise n'est appliquée en cas de vol par agression ou par effraction.

- Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du document d'information sur le produit APIC (ci-joint). J'accepte de recevoir les documents par voie dématérialisée.

Je reconnais :

- que les déclarations et les réponses aux questions faisant l'objet de la présente proposition sont exactes et sincères. Si elles ne sont pas écrites de ma main, j'affirme les avoir vérifiées dans leur totalité et les approuver sans restriction. J'accepte qu'elles servent de base à l'établissement du contrat que je désire souscrire.
- avoir été informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration par application des dispositions prévues au Code des Assurances.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, la collecte de vos données à caractère personnel est nécessaire pour la gestion de votre contrat d'assurance par l'AMF. Les informations recueillies, destinées à la gestion de nos relations, font l'objet d'un traitement informatique par l'AMF. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez vous y opposer et disposez d'un droit d'accès de rectification et d'effacement de ces données auprès d'AMF, 111 rue du Château des Rentiers - CS21324 - 75214 PARIS Cedex 13. Les destinataires de ces données personnelles, sont, dans le strict cadre de la finalité ci-dessus, les personnels dûment habilités de l'AMF.

Vos données seront conservées durant toute la vie du contrat, jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation.

Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez transmises lorsque votre consentement était requis.

Sous certaines conditions règlementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer.

Vous pouvez exercer ces différents droits, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'AMF, 111 rue du Château des Rentiers - CS21324 - 75214 PARIS Cedex 13 ;
ou e-mail : dpo@amf.fr

Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de vos données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées sont précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante :

Commission Nationale Informatique et Libertés
3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07
<https://www.cnil.fr/fr/> - Tel : 01 53 73 22 22.

- **J'accepte** d'être sollicité afin que me soit proposé des produits et services :

Par l'AMF : OUI NON
Par les partenaires de l'AMF : OUI NON

Inscrivez la mention " Lu et approuvé "

Fait à, le ____ / ____ / ____

Signature

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h15 à 17h

0 972 672 770

Service gratuit
+ prix appel

Fax : 01 40 23 14 00 - Email : webamf@amf.fr



Retrouvez l'AMF sur www.amf-sam.fr

AMF, Assurance Mutuelle des Fonctionnaires. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances. Siret : 784 394 397 00029.

Siège social : 111 rue du Château des Rentiers - CS21324 - 75214 PARIS Cedex 13. Téléphone : 0 972 672 770

Mutuelle d'assurances relevant du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9.

Le produit APIC est distribué par les salariés de l'AMF. Ils ne perçoivent aucune rémunération sur objectif de vente.

Réclamations : les gestionnaires de l'AMF sont tout d'abord à votre écoute en cas de désaccord entre vous et nous. En cas de persistance de votre réclamation, c'est le Responsable Assurance qui répond à votre demande, et si cette réponse ne vous satisfait pas vous pouvez écrire au Responsable Réclamations de l'AMF, à l'adresse susmentionnée. Quel que soit votre interlocuteur, l'AMF s'engage à vous adresser un accusé réception de votre demande, dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation et traiter votre demande au plus tard dans le délai légal de 60 jours. Si la décision rendue par le Responsable Réclamations ne vous convient pas, vous pouvez saisir : La Médiation de l'Assurance - TSA 50 110 - 75441 paris Cedex 09.

Vous pouvez obtenir toutes les informations relatives à ces procédures en vous référant au Chapitre VII « Dispositions diverses » des Conditions Générales de votre contrat APIC (<https://www.amf-sam.fr/documents-legaux/conditions-generales/pdf/conditions-generales/>)